

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 374

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,  
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la deuxième phrase de l'alinéa 61, après le mot :

« hommes, »,

insérer les mots :

« de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à rappeler l'attachement de la France à l'interruption volontaire de grossesse, qu'elle reconnaît comme un droit fondamental.